

Image not found or type unknown



Mandat immobilier sans frais g'agence

Par **PLUM**, le **14/03/2015** à **14:16**

Bonjour,

Un agent immobilier peut-il faire signer un mandat avec frais d'agence à zéro euros au vendeur du bien; et faire signer en contrepartie un mandat de recherche avec frais d'agence par exemple de cinq mil euros à l'acquéreur?

Merci de votre réponse